

# TOURNOI DE DÉTECTION DÉPARTEMENTAL

## ARTICLE 1 – Objectif :

L'objectif de la détection est de découvrir la compétition et de jeunes talents en Tennis de Table.

## ARTICLE 2 – Processus de détection :

Le processus de détection est défini par la DTN (direction technique nationale de la FFTT).

## ARTICLE 3 – Catégorie d'âges :

### Conditions de participation :

Les 3 années d'âge sont, dans l'année civile, les enfants de :

Filles		
née en 2014 Benjamine 2 Moins de 11 ans	née en 2015 Benjamine 1 Moins de 10 ans	née en 2016 et plus Poussins Benjamine 2) Moins de 9 ans

Garçons		
née en 2015 Benjamin 2 Moins de 11 ans	née en 2016 Benjamin 1 Moins de 10 ans	née en 2017 et plus Poussins Benjamine 2) Moins de 9 ans

## ARTICLE 4 – Qualification

Le nombre de qualifiés départementaux au « Top de détection régional » est (sauf changement) :

### Dans la catégorie Fille :

- 1 joueuse née en 2014
- 1 joueuse née en 2015
- 1 joueuse née en 2015 et après

### Dans la catégorie Garçon :

- 1 joueuse née en 2015
- 1 joueuse née en 2016
- 1 joueuse née en 2017 et après

## ARTICLE 5 - Organisation départementale :

L'organisation choisie par le comité des Deux-Sèvres est le Top Détection Départemental

## ARTICLE 6 – Licences :

Tous les joueurs ou joueuses ayant une licence loisir ou compétition peuvent participer.

**ARTICLE 7 – Mixité :**

Les filles et les garçons peuvent être amenés à jouer ensemble, selon le nombre d'inscrits.

Les différentes catégories d'âges peuvent être amenées à jouer ensemble, selon le nombre d'inscrits.

Le nombre de qualifications pour l'échelon régional reste inchangé en cas de mixité.

Le 1er de chaque catégorie sera qualifiés

**ARTICLE 8 – Tenue sportive :**

Le short (ou jupette) est obligatoire, ainsi qu'un maillot à manches courtes et des baskets avec chaussettes.

Le pantalon sportif (jogging) et maillot à manche longue sera toléré en cas de température basse dans la salle.

**ARTICLE 9 – Déroulement de la compétition :**

1/ Phase de poule de 3 ou 4 en fonction du nombre de participants

2/ Tableau à classement intégrale (dans la mesure du possible pour respecter l'heure de fin)

**ARTICLE 10 – Coaching :**

Le coaching est autorisé.

**Article 11 – Horaires :**

Début du pointage : 13h00

Fin du pointage : 13h45

Début de la compétition : 14h00

Fin de la compétition : 18h00

Podium : 18h00 / 18h30

**ARTICLE 12 - Récompenses :**

Les quatre premiers de chaque catégorie d'âge et de sexe sont récompensés par une médaille et l'ensemble des participants reçoit une récompense de participation.

**ARTICLE 13 - Tenue sportive :**

L'inscription est gratuite et obligatoire. avant le .... Février 2025